

Le 9 mai 2018

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue au lieu ordinaire des sessions, le mercredi 9 mai 2018, à 20 h 00, sous la présidence de madame la mairesse Sonia Larrivée, sont présents les conseillers suivants :

Madame	Mélissa Lord
Monsieur	Gilles Pelletier
Monsieur	Patrick Beaulieu
Madame	Annie Jalbert
Monsieur	Frédéric Beaulieu
Madame	Marie-Eve Pelletier

Madame Mélanie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente à cette réunion.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Avant de commencer la session, madame la mairesse fait un moment de réflexion.

2. CONFORMITÉ DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Divers » ouvert.

ORDRE DU JOUR

- 1- Moment de réflexion
- 2- Conformité du quorum
- 3- Mot de bienvenue
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Période de questions (sur les points inscrits à l'ordre du jour seulement)
- 6- Adoption du procès-verbal
- 7- Suivi des dossiers
- 8- Transfert de fonds (s'il y a lieu)
- 9- Approbation des comptes
- 10- Commentaire sur la dernière réunion de la M.R.C. (s'il y a lieu)
- 11- Correspondance

- 12- Adhésion au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (Papers)
- 13- Résolution pour l'embauche d'étudiants du terrain de jeux
- 14- Demande de renouvellement de notre adhésion à l'Association Forestière Bas-Laurentienne
- 15- Autorisation à demander des soumissions pour le marquage de la chaussée
- 16- Engagement d'un employé aux travaux publics
- 17- Résolution pour permission de voirie et accès au réseau du ministère des Transports
- 18- Demande de renouvellement de notre publicité au club de golf de la Vallée du Témiscouata
- 19- Autorisation pour l'organisation d'un « Beach Party »
- 20- Résolution d'appui pour une demande d'autorisation présentée à la CPTAQ
- 21- Résolution permettant de demander des soumissions pour le développement et la mise en œuvre d'une image de marque pour la municipalité
- 22- Résolution concernant la proclamation des journées de la culture
- 23- Déclaration de la directrice générale sur l'objet, la portée et le coût du règlement numéro 388 que le conseil s'apprête à adopter
- 24- Adoption du règlement numéro 388 décrétant les règles relatives à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!
- 25- Déclaration de la directrice générale sur l'objet, la portée et le coût du règlement numéro 389 que le conseil s'apprête à adopter
- 26- Adoption du règlement numéro 389 concernant le plan d'urbanisme
- 27- Déclaration de la directrice générale sur l'objet, la portée et le coût du règlement numéro 390 que le conseil s'apprête à adopter
- 28- Adoption du règlement numéro 390 concernant le règlement de zonage
- 29- Résolution afin d'octroyer des bourses lors de la cérémonie de remise des diplômes à l'école secondaire de Cabano
- 30- Résolution pour autoriser la mairesse et la directrice générale à signer un contrat chez le notaire
- 31- Résolution pour demander des soumissions pour un arpenteur géomètre
- 32- Résolution pour accepter une soumission de refonte de notre site web
- 33- Résolution portant sur la création d'un comité consultatif en développement local
- 34- Divers
- 35- Période de questions (2^e partie)
- 36- Levée de l'assemblée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Une période de questions est ouverte afin de permettre à l'assistance de poser des questions sur les points inscrits à l'ordre du jour. Aucune question n'ayant été adressée aux membres du conseil, il a été décidé de poursuivre l'ordre du jour tel que proposé.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par madame Marie-Eve Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion du 3 avril 2018 soit adopté.

7. SUIVI DES DOSSIERS

Pour faire le suivi des dossiers, monsieur Frédéric Beaulieu a fait un compte rendu d'une réunion du comité des loisirs, madame Annie Jalbert a fait un compte rendu du comité de développement économique et madame Mélissa Lord a fait un compte rendu de l'avancement du dossier de la politique familiale.

8. TRANSFERT DE FONDS

Aucun transfert n'est à faire.

8.1 CERTIFICAT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Mélanie Gagné, secrétaire-trésorière

9. APPROBATION DES COMPTES ET DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil ratifie le paiement des dépenses effectuées au cours du mois d'avril 2018 totalisant une somme de 29 580,71 \$ inscrit sur le bordereau numéro DE-18-103 ainsi que le rapport des salaires pour la période du 25-03-2018 au 28-04-2018 en date du 30 avril 2018 totalisant une somme de 47 663,21 \$.

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer inscrits à l'analyse détaillée des comptes fournisseurs en date du 1^{er} mai 2018 totalisant une somme de 61 817,13 \$ ainsi que la liste des autres comptes à payer inscrits au bordereau numéro CP-18-103 totalisant une somme de 21 686,80 \$ et autorise le paiement des déboursés inscrits.

10. COMMENTAIRES SUR LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA M.R.C.

Madame la mairesse a fait mention du suivi et de l'évolution des dossiers suivants : la bande passante internet, la Vitrine historique, le programme de réparation d'urgence, la Semaine de la santé mentale et la Semaine de la sécurité civile.

11. CORRESPONDANCE

La directrice générale présente aux membres du conseil la correspondance reçue au courant du mois d'avril 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8461

11.1 RÉSOLUTION POUR CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA JOURNÉE DES FAMILLES AU TÉMISCOUATA 2018

Considérant la réception d'une demande d'aide financière de la part de la Maison de la famille du Témiscouata pour le financement de la journée de la famille 2018;

Considérant que cette journée se déroulera le 14 juillet 2018 à Auclair;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! d'octroyer un montant de 50\$ afin de soutenir l'événement de la journée des familles organisé par Maison de la famille du Témiscouata.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8462

11.2 RÉSOLUTION POUR LE FINANCEMENT DU TREMPLIN, FESTIVAL DE LA RELÈVE EN CHANSON ET EN HUMOUR

Considérant la réception d'une demande d'aide financière de la part de la direction de l'école Georges-Gauvin pour le Tremplin, festival de la relève en chanson et en humour;

Considérant que cet événement aura lieu le 17 mai à l'école Georges-Gauvin;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! d'octroyer un montant de 75\$ afin de soutenir le Tremplin, festival de la relève en chanson et en humour qui se tiendra à l'école Georges-Gauvin le 17 mai prochain.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8463

11.3 PARTICIPATION À LA CLASSIQUE DE GOLF ANNUELLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU TÉMISCOUATA

Considérant l'invitation de la Chambre de commerce du Témiscouata à participer à la Classique de golf annuelle le 9 juin prochain;

Considérant la volonté de deux membres de la municipalité à participer à cette activité, soient Alexandre Raymond et Gilles Pelletier;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! de faire l'achat de 2 billets pour jouer et souper pour la Classique de golf annuelle du 9 juin prochain au montant de 260\$ pour 2 personnes.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8464

11.4 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ASSOCIATION DE SOCCER DE DÉGELIS

Considérant la réception de la demande de commandite de la part de l'Association de Soccer de Dégelis;

Considérant que plusieurs jeunes de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! participent à leurs activités;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! d'octroyer un montant de 50\$ pour soutenir les activités et le développement de l'Association de Soccer de Dégelis.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8465

12. ADHÉSION AU PROJET D'AMÉLIORATION DES PARCS ET ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS (PAPERS)

Considérant l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme, dont les fonds sont gérés par COSMOSS;

Considérant que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et citoyennes;

Considérant que l'administration de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Marie-Eve Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!:

Informe le mandataire régional, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, localisé au 38, rue Saint-Germain Est, bureau 304, à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS).

Nomme madame Diane Bossé, responsable du programme, pour collaborer avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent à la réalisation du projet.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8466

13. RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS DU TERRAIN DE JEUX

Considérant que notre projet étudiant « Emploi d'été Canada » a été accepté pour les moniteurs au terrain de jeux;

Considérant que cette année, un poste a été subventionné par le projet « Emploi été Canada »;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à engager 3 étudiants pour être moniteurs au terrain de jeux.

Les étudiants sont :

- David Dumais
- Laurence Pelletier
- Audrey Fortin

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8467

14. DEMANDE DE RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE

Considérant la réception de l'avis de renouvellement de notre cotisation à l'Association forestière Bas-Laurentienne;

Considérant qu'il est possible cette année de commander des plants d'arbres pour faire une activité dans le cadre du « Mois de l'arbre et des forêts »;

Il est proposé par madame Marie-Eve Pelletier appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à renouveler notre cotisation à l'Association forestière Bas-Laurentienne et à payer le coût de la cotisation soit 65 \$ taxes incluses.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8468

15. AUTORISATION À DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

Considérant la nécessité de refaire le marquage de la chaussée cette année;

Considérant que nous avons sûrement avantage à demander des soumissions pour faire exécuter ces travaux;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à demander des soumissions pour faire le marquage de la chaussée sur les chemins asphaltés de notre municipalité cette année.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8469

16. ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

Considérant qu'il est nécessaire d'engager un employé supplémentaire pour faire l'entretien et les travaux de voirie d'été;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à engager monsieur Sébastien Charest pour faire des travaux d'entretien et de voirie d'été et pour aider aux autres employés réguliers de la municipalité. Les conditions salariales pour cet employé sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 117 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit. Cette embauche est effective le 7 mai 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8470

17. RÉSOLUTION POUR PERMISSION DE VOIRIE ET ACCÈS AU RÉSEAU DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Attendu que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports du Québec;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Attendu que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

Attendu que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu que la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2018, et qu'elle autorise madame Mélanie Gagné, directrice générale, à signer les permis.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8471

18. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE NOTRE PUBLICITÉ AU CLUB DE GOLF DE LA VALLÉE DU TÉMISCOUATA

Considérant la réception d'une demande d'achat pour des forfaits de carte corporative présentée par le Club de golf de la Vallée du Témiscouata;

Considérant que différents forfaits donnent droit à des publicités à plusieurs endroits comme sur le terrain, le départ d'un trou, une voiturette électrique, sur la terrasse, etc.;

Considérant que le coût des forfaits varie entre 250 \$ et 3 000 \$;

Il est proposé par madame Marie-Eve Pelletier, appuyé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! à déboursier un montant de 1 250 \$ plus taxes pour l'achat d'un forfait qui donne droit à une publicité à plusieurs endroits comme au départ d'un trou, sur une voiturette électrique, sur la terrasse et sur l'écran-PC.

Il est de plus résolu à l'unanimité que ce montant ne soit pas récurrent chaque année.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8472

19. AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UN « BEACH PARTY »

Considérant que le Comité des loisirs et le Service incendie veulent encore une fois organiser un « Beach party »;

Considérant que cette année l'événement aura lieu sous un chapiteau qui sera installé sur la patinoire au Centre des loisirs;

Considérant qu'une autorisation du conseil municipal doit être accordée et que l'événement doit être déclaré à notre compagnie d'assurance;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'installation d'un chapiteau sur la patinoire du Centre des loisirs pour la tenue de l'activité « Beach party » qui aura lieu le samedi 19 mai prochain et d'informer notre compagnie d'assurance en conséquence.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8473

20. RÉSOLUTION D'APPUI POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE À LA CPTAQ

Considérant la demande d'autorisation présentée par Construction B.M.L., division de Sintra inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture;

Considérant que cette demande est dans le but de faire l'ajout d'usages connexes à l'exploitation d'une carrière soit : une usine mobile de béton bitumineux et une usine mobile de béton de ciment sur le lot 6 014 871 du cadastre du Québec;

Considérant que selon la carte de l'inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols de ce secteur est pour la majorité de la superficie visée par la demande de classe 7;

Considérant que les conséquences d'une demande semblable sur les activités agricoles existantes et sur le développement durable des activités agricoles n'auront aucun effet;

Considérant que la superficie visée par la demande n'affectera pas l'homogénéité des exploitations agrofestières du secteur;

Considérant que cette demande est conforme aux dispositions actuelles du règlement de zonage en vigueur de la Municipalité;

Considérant qu'une demande semblable ne pourrait être faite ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole étant donné la décision 408056 datée du 18 mars 2015 et rectifiée le 6 janvier 2016 et qui autorise l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour l'exploitation d'une carrière et d'une voie d'accès, le tout d'une superficie approximative de 10 ha située sur une partie des lots 3 225 793 et 3 226 010;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! est d'accord avec cette demande et demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'étudier cette demande à sa juste valeur.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8474

21. RÉSOLUTION PERMETTANT DE DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE IMAGE DE MARQUE POUR LA MUNICIPALITÉ

Considérant le plan de développement développé par l'agent de développement économique en collaboration avec le comité d'aide au développement local de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!;

Considérant la volonté du comité d'aide au développement local de développer et de promouvoir davantage une image de marque distinctive pour la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par madame Marie-Eve Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! donne mandat au comité d'aide au développement local de Saint-Louis-du-Ha! Ha! afin de faire une demande de soumissions auprès de firmes spécialisées dans l'élaboration et dans la mise en œuvre d'une image de marque distinctive.

De plus, il est proposé de donner mandat au comité d'aide au développement local de Saint-Louis-du-Ha! Ha! de procéder à une pré-sélection des soumissions reçues.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8475

22. RÉSOLUTION CONCERNANT LA PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

IL EST RÉSOLU, en conséquence, sur la recommandation du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!:

QUE la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture : proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8476

23. DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 388 QUE LE CONSEIL S'APPRÊTE À ADOPTER

La directrice générale déclare que le règlement suivant que le conseil municipal s'apprête à adopter a pour objet de décréter des règles relatives à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! et qu'il n'entraîne aucun coût pour la Municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8477

- 24. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 388 DÉCRÉTANT LES RÈGLES RELATIVES À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!**

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et autorisant la circulation sous réserve de conditions, etc.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin, aux conditions qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout terrain favorise le développement touristique;

ATTENDU QUE le club de véhicule hors route « Quad Trans-Témis », division de Cabano et Notre-Dame-du-Lac, sollicite l'autorisation de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour circuler sur certains chemins municipaux, à défaut de ne pouvoir circuler sur des terrains privés;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Patrick Beaulieu lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement portant le numéro 388 décrétant les règles relatives à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! soit adopté et fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8478

- 25. DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 389 QUE LE CONSEIL S'APPRÊTE À ADOPTER**

La directrice générale déclare que le règlement suivant que le conseil municipal s'apprête à adopter a pour objet de modifier le plan d'urbanisme et qu'il n'entraîne aucun coût pour la Municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8479

- 26. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 389 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 10 juin 2010;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), la municipalité peut procéder à la révision de son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Gilles Pelletier lors de la séance du 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu,

QUE la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! adopte le règlement portant le numéro 389 concernant le plan d'urbanisme lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8480

27. DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 390 QUE LE CONSEIL S'APPRÊTE À ADOPTER

La directrice générale déclare que le règlement suivant que le conseil municipal s'apprête à adopter a pour objet de modifier le règlement de zonage et qu'il n'entraîne aucun coût pour la Municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8481

28. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 390 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 10 juin 2010;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), la municipalité peut procéder à la révision de son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Patrick Beaulieu, lors de la séance du 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Beau-lieu, appuyé par monsieur Gilles Pelletier,

QUE la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! adopte le règlement portant le numéro 390 concernant le règlement de zonage lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8482

29. RÉSOLUTION AFIN D'OCTROYER DES BOURSES LORS DE LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE CABANO

Considérant la réception d'une demande d'aide financière de la part de l'École secondaire de Cabano;

Considérant que cette demande concerne la possibilité pour la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! d'octroyer des bourses lors de la cérémonie de remise des diplômes le 23 juin prochain;

Considérant que cette année il y aura 12 finissants à l'École secondaire de Cabano qui résident dans la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par madame Marie-Eve Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! d'octroyer un montant de 50\$ à chacun des 12 finissants pour un montant total de 600\$.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8483

30. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA MAIRESSE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER UN CONTRAT CHEZ LE NOTAIRE

Considérant la volonté du conseil municipal de développer un nouveau secteur résidentiel suivant l'agrandissement de notre périmètre urbain;

Considérant la nécessité de posséder un terrain assez vaste afin de couvrir la nouvelle zone résidentielle projetée;

Considérant les négociations entreprises avec un propriétaire pour acheter une partie du lot 3 225 691 du cadastre du Québec;

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir une résolution du conseil municipal pour autoriser la mairesse et la directrice générale à agir;

En conséquence, il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la mairesse et la directrice générale de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à signer tous les documents nécessaires pour l'acquisition de ce terrain chez le notaire et à faire inclure au contrat notarié toutes les clauses jugées nécessaires à la protection des intérêts de la municipalité.

De plus, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à déboursier le montant qui a été négocié avec le vendeur comme coût d'achat du terrain.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8484

31. RÉSOLUTION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR UN ARPENTEUR GÉOMÈTRE

Considérant la volonté du conseil municipal de développer un nouveau secteur résidentiel suivant l'agrandissement de notre périmètre urbain;

Considérant l'achat projeté du lot 3 225 691 du cadastre du Québec;

Considérant la nécessité d'obtenir les services d'un arpenteur géomètre afin de faire arpenter et lotir ledit terrain;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! de mandater la directrice générale à obtenir des soumissions pour faire arpenter et lotir le lot 3 225 691 du cadastre du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8485

32. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE SOUMISSION DE REFONTE DE NOTRE SITE WEB

Considérant le désir du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! de se doter d'une image moderne et actuelle;

Considérant la demande de soumissions pour la refonte du site web de la municipalité;

Considérant la réception d'une soumission de la compagnie Synergie Communication Web au montant de 4 500\$ plus taxes;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! de donner le mandat de refonte du site web de la municipalité à la compagnie Synergie Communication Web au montant de 4 500\$ plus taxes conformément à la soumission reçue.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8486

33. RÉSOLUTION PORTANT SUR LA CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF EN DÉVELOPPEMENT LOCAL

Considérant que la création du comité consultatif d'aide au développement local de Saint-Louis-du-Ha! Ha! permettra de mobiliser les citoyens et leur engagement dans la mise en œuvre du plan stratégique de développement;

Considérant que la création d'un comité consultatif d'aide au développement local de Saint-Louis-du-Ha! Ha! permettra de déterminer les axes de développement à prioriser annuellement;

Considérant que la création du comité consultatif d'aide au développement local de Saint-Louis-du-Ha! Ha! permettra d'assurer les suivis du travail effectué par les différents comités de travail instauré selon les axes priorités et communiquer les résultats auprès des citoyens;

Considérant que la création du comité consultatif d'aide au développement local de Saint-Louis-du-Ha! Ha! permettra de recommander auprès du conseil municipal l'engagement de somme d'argent, pour appuyer la réalisation de certains projets innovés par les citoyens ou comité de travail (FDT local);

Considérant que la création du comité consultatif d'aide au développement local de Saint-Louis-du-Ha! Ha! permettra de mobiliser les agents de développement économique et sociocommunautaire auprès des différents comités de travail local;

Considérant que la création du comité consultatif d'aide au développement local de Saint-Louis-du-Ha! Ha! permettra d'évaluer les impacts des divers projets innovés et réactualiser le plan stratégique de développement annuellement;

Considérant que la création du comité consultatif d'aide au développement local de Saint-Louis-du-Ha! Ha! est actuellement composé des citoyens suivants :

- Gilles Bérubé
- Martine Lemieux
- Mélanie Dumont
- Catherine Bergevin
- Annie Jalbert
- Sonia Larrivée

Et est accompagné par :

- Alexandre Raymond
- Diane Bossé
- Claude Bourgoïn

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de créer et de reconnaître le comité d'aide au développement local de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à titre de comité consultatif en matière de développement local pour la Municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-18-8487

34. RÉSOLUTION PORTANT SUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE LA MRC CONCERNANT L'ACHAT D'UN CAMION DESTINÉ AUX OPÉRATIONS D'URGENCE

Considérant que la Municipalité souhaite se doter d'un véhicule lui permettant d'intervenir efficacement lors de situations d'urgence telles que des sauvetages et des interventions effectuées par le service incendie et ainsi, assurer la sécurité de sa population ;

Considérant que la Municipalité souhaite offrir un environnement de pratique du plein air sécuritaire à la clientèle touristique présente sur son territoire en mettant à disposition des services d'urgence du matériel de qualité ;

Considérant que l'achat d'un véhicule permettra d'assurer le transport du matériel lors des interventions effectuées par le service incendie;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité de mandater Alexandre Raymond à titre d'agent de développement économique afin de déposer une demande au fonds local de soutien aux projets structurants de la MRC de Témiscouata. De plus, il est résolu de financer l'achat d'un camion destiné aux opérations d'urgence pour un montant de 22 588,82\$ soit, 52% du coût total d'achat.

35. PÉRIODE DE QUESTIONS

À la période de questions, dix questions ont été adressées aux membres du conseil et ont été répondues à la satisfaction de l'intervenant.

36. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, vers 21h24 il a été déclaré que cette assemblée soit close.

Mairesse

Secrétaire-trésorière